

La taxation des boissons sucrées : un levier pour préserver la santé et les finances publiques du Québec

Consultations prébudgétaires 2023-2024

FÉVRIER 2023




coalitionpoids
québécoise sur la problématique du

Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

Auteures

Géna Casu, M.Sc.

Marie-Jeanne Rossier-Bisaillon, Dt.P., M.Sc.

Révision

Corinne Voyer, M.Sc.

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site web de la Coalition québécoise sur la problématique du poids : www.cqpp.qc.ca.

Les informations contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

© Coalition québécoise sur la problématique du poids (2023).

Coalition québécoise sur la problématique du poids

La Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids), une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec, a pour mandat de revendiquer des modifications législatives et réglementaires et des politiques publiques afin de favoriser la mise en place d'environnements facilitant les saines habitudes de vie, qui contribuent à prévenir les enjeux liés au poids et les maladies chroniques.

La Coalition Poids réunit les appuis de plus de **700 partenaires** issus du monde municipal, scolaire, de la santé, de la recherche, de l'environnement, de la nutrition et de l'activité physique.

5455, avenue de Gaspé, bureau 200
Montréal (Qc), H2T 3B3
Tél. : 514 598-8058

info@cqpp.qc.ca | cqpp.qc.ca
twitter.com/CoalitionPoids
facebook.com/CoalitionPoids



Une initiative parrainée par l'Association pour la santé publique du Québec

Sommaire

Devant les défis économiques auxquels le Québec est actuellement confronté, plus particulièrement en ce qui a trait au financement du système de santé, il est impératif de réduire la pression sur ce dernier. Dans la province, plus de **1,1 million d'adultes sont atteints d'au moins deux maladies chroniques**¹. De plus, la prévalence de ces maladies chroniques est en hausse depuis quelques années². Autrefois observés uniquement chez les adultes, de plus en plus d'enfants et d'adolescents reçoivent un diagnostic d'hypertension ou de diabète de type 2^{3,4}.

Plusieurs de ces maladies pourraient être évitées par **la mise en place de politiques publiques et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie**. Agir en ce sens est d'autant plus important que les effets collatéraux de la pandémie de COVID-19 sur les habitudes de vie laissent présager des conséquences préoccupantes pour la santé. Au Québec, près de la moitié des calories consommées provient d'aliments ultra-transformés⁵. Par ailleurs, la surconsommation de boissons sucrées est associée à plusieurs problèmes de santé et ces produits non-essentiels représentent la principale source de sucres libres dans l'alimentation de la population⁶.

L'adoption de saines habitudes de vie ne relève pas uniquement de la responsabilité individuelle. Des actions gouvernementales, qui ne se limitent pas seulement au ministère de la Santé et des Services sociaux, sont nécessaires. Ainsi, le **gouvernement du Québec doit concevoir la promotion des habitudes de vie favorables à la santé et au bien-être comme une priorité**.

Pour réduire la pression exercée sur le système de santé et mettre en place des solutions innovantes pour favoriser la santé et le bien-être de la population, **la Coalition Poids recommande au gouvernement du Québec de :**

- **Instaurer une taxe de 20 ¢ par litre sur les boissons sucrées et réinvestir les revenus dans des mesures de prévention et de promotion de la santé, par exemple :**
 - un programme provincial de coupons nourriciers;
 - un programme de saine alimentation scolaire;
 - l'installation de fontaines d'eau dans les espaces publics;
 - l'aménagement de milieux de vie de proximité actifs.

Table des matières

Sommaire.....	ii
Réduire la pression sur le système de santé	4
Les maladies chroniques : une menace pour les finances publiques du Québec	4
Des milieux de vie défavorables à la santé	5
Les boissons sucrées : une cible de choix	6
Un contributeur majeur à différentes problématiques de santé et environnementales	6
La taxation : des expériences internationales concluantes.....	7
Une mesure acceptable et rentable pour le Québec	8
Réinvestir les revenus de la taxe de manière novatrice	9
Conclusion	11
Histoires de cas : la taxation des boissons sucrées dans le monde	12
Références.....	14

Réduire la pression sur le système de santé

Les maladies chroniques : une menace pour les finances publiques du Québec

Les maladies chroniques entraînent des **répercussions importantes sur le système de santé**, qui a subi des pressions considérables durant la pandémie de COVID-19. Au Québec en 2016-2017, **près d'un adulte sur cinq est atteint de multimorbidité**, c'est-à-dire d'au moins deux maladies chroniques¹.

Selon *The Conference Board du Canada*, les coûts associés à six maladies chroniques (cardiopathies ischémiques, maladies cérébrovasculaires, maladie pulmonaire obstructive chronique, cancer du poumon, hypertension artérielle et diabète) sont estimés à **8,1 milliards de dollars en 2013**. D'ici 2030, si les efforts investis en réduction des facteurs de risque demeurent les mêmes, ces coûts pourraient passer à **13 milliards de dollars**⁷. En plus des coûts occasionnés sur le système de santé, la multimorbidité est également associée à une qualité de vie moindre et une mortalité accrue¹.

Or, de nombreux problèmes de santé pourraient être évités par l'adoption d'habitudes de vie favorables à la santé, comme une **saine alimentation** et un **mode de vie physiquement actif**. Cependant, on observe une détérioration de ces habitudes de vie au Québec :

- la population ne consomme pas suffisamment de fruits et légumes⁸;
- les aliments et les boissons ultra-transformés, souvent riches en sucre, en sodium ou en gras saturés, occupent une place trop importante dans le panier d'épicerie de la population⁹;
- les boissons sucrées sont surconsommées, particulièrement chez les jeunes¹⁰;
- la pandémie et la précarité socio-économique qu'elle a engendrée, combinées à la hausse du coût du panier d'épicerie, ont eu pour conséquence une hausse de l'insécurité alimentaire¹¹;
- la majorité de la population québécoise rapporte une diminution de son activité physique depuis le début de la pandémie¹².

Ainsi, la réduction de la pression sur le système de santé passe, entre autres, par la promotion des saines habitudes de vie qui contribuent à prévenir les maladies chroniques.

Des milieux de vie défavorables à la santé

La responsabilité de la progression des maladies chroniques au Québec ne peut être attribuée uniquement aux individus. Les habitudes de vie et de consommation responsables de ce fardeau sont grandement influencées par l'environnement dans lequel nous évoluons, comme illustré ci-dessous.



La santé et le bien-être de la population sont des ressources précieuses. Pour les protéger, au même titre que notre système de santé, le gouvernement du Québec doit prioriser la mise en place de politiques publiques et d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. Pour ce faire, des actions interministérielles, qui ne se confinent pas seulement au ministère de la Santé et des Services sociaux, sont nécessaires.

Les boissons sucrées : une cible de choix

Un contributeur majeur à différentes problématiques de santé et environnementales

Au Québec, la surconsommation de boissons sucrées, particulièrement chez les jeunes, est préoccupante. Boissons gazeuses, boissons dites énergisantes, boissons dites pour sportifs, thés glacés, eaux vitaminées, cocktails fruités et autres boissons sucrées occupent une place démesurée dans l'assiette de la population. Alors qu'elles devraient être consommées à l'occasion seulement, elles représentent la **principale source de sucres libres** des Québécois et Québécoises¹³.



4 Québécois sur **10**
sont des buveurs réguliers



1 élève du secondaire
sur **4** en consomme
tous les jours.



La surconsommation de boissons sucrées est associée à de nombreuses **conséquences sur la santé**, comme les maladies cardiovasculaires, le diabète de type 2, l'obésité, le syndrome métabolique et les problèmes dentaires ou osseux^{14,15,16,17,18,19,20,21,22}.

En plus d'être nuisible à la santé, la consommation de ces produits non essentiels a également un **impact environnemental** significatif. Les boissons sucrées et leurs contenants à usage unique génèrent des déchets de plastique et d'aluminium, produisent des gaz à effet de serre et entraînent un gaspillage d'eau important²³.

Considérant les **investissements colossaux** en marketing qui cible particulièrement les jeunes, l'omniprésence des boissons sucrées et les **messages promotionnels** leur attribuant, à tort, des **propriétés de santé et de bien-être**, l'industrie des boissons sucrées contribue à la surconsommation de ces produits^{24,25}. Dès lors, elle partage la responsabilité des répercussions sur la santé et sur l'environnement associées à la consommation de ses produits. Cette industrie est redevable à la société québécoise, qui assume présentement l'ensemble des conséquences de cette problématique de santé publique.

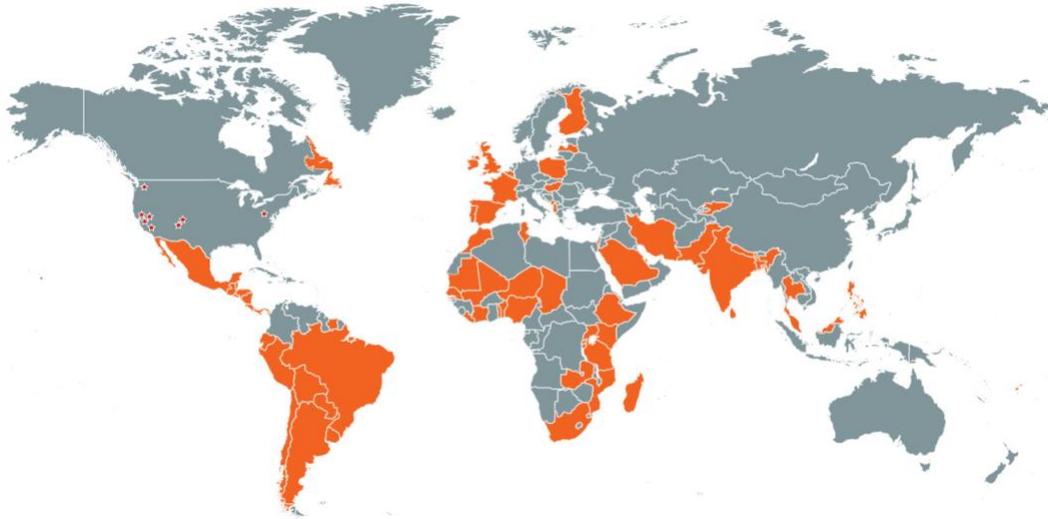
Des expériences internationales concluantes

Pour réduire l'attrait des boissons sucrées et leur surconsommation, plusieurs organisations et experts recommandent l'adoption d'une **taxe sur les boissons sucrées dont les revenus sont réinvestis en prévention**²⁶. C'est le cas notamment de l'Organisation mondiale de la Santé qui, dans un rapport de 2022, recommande aux gouvernements l'application de cette taxe en la présentant comme une stratégie gagnante à la fois pour la santé des populations et les finances publiques²⁷. En effet, cette mesure fiscale permet :

- d'envoyer un signal clair à la population pour dissuader la surconsommation;
- de générer des revenus pouvant être investis en prévention;
- de compenser les impacts liés à la surconsommation de boissons sucrées.

La taxation des boissons sucrées a été adoptée dans plus de 85 pays à travers le monde, comme illustré sur la carte ci-dessous²⁷. Une hausse de 10 % à 20 % du prix a démontré son efficacité pour réduire la consommation, sans compter que les investissements en prévention rendus possibles grâce à la taxe permettraient d'accroître les bénéfices de cette mesure et de réduire sa régressivité auprès des populations plus vulnérables^{28,29}.

Taxe sur les boissons sucrées dans le monde



Carte adaptée de: [Global Food Research Program – University of North Carolina at Chapel Hill](#) et de l'[Organisation mondiale de la Santé](#)

Terre-Neuve-et-Labrador : pionnière au Canada pour la taxation des boissons sucrées

En septembre 2022, la province de Terre-Neuve-et-Labrador a annoncé l'entrée en vigueur d'une **taxe de 20 ¢ par litre sur les boissons sucrées prêtes à boire**. Cette taxe, une première au Canada, représente une solution prometteuse pour garantir une diminution de la consommation de boissons sucrées. Les recettes générées ont été estimées à **9 millions de dollars annuellement** pour le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, qui souhaite les réinvestir dans des mesures de promotion de la santé, comme la mise en place d'un programme d'alimentation scolaire ou de crédits d'impôt pour la pratique d'activité physique^{30,31}.

La province a ainsi saisi l'importance d'investir dans la santé de sa population pour assurer une bonne gestion des finances publiques.

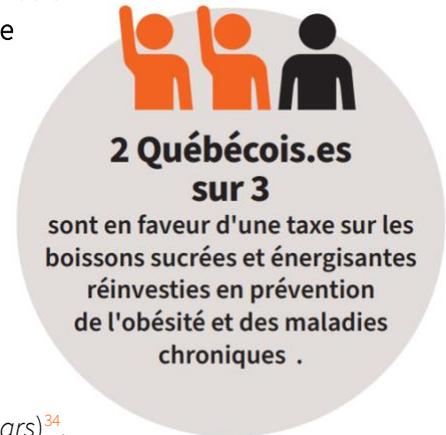
Une mesure acceptable et rentable pour le Québec

Deux Québécois.es sur trois sont en faveur d'une taxe sur les boissons sucrées et énergisantes réinvesties en prévention de l'obésité et des maladies chroniques selon un sondage Léger réalisé en 2020 au compte de la Coalition Poids³².

Au Québec, selon une étude réalisée en 2021, une taxe de 20 ¢ par litre permettrait de générer des revenus à l'État de **plus de 50 millions de dollars à réinvestir en prévention**³³. Il s'agit de sommes non négligeables pouvant être bénéfiques pour la population.

À l'échelle canadienne, il est estimé que la taxation des boissons sucrées permettrait :

- une économie de plus de 32 millions de dollars en soins de santé au cours d'une vie ;
- un gain de 1,5 million QALYs (*Quality Adjusted Life Years*) ;
- l'évitement de 2,3 millions de DALYs (*Disability-adjusted life years*)³⁴.



Réinvestir les revenus de manière novatrice

Les revenus générés par la taxation des boissons sucrées peuvent être réinvestis dans des politiques publiques visant à améliorer la santé, par exemple :

Un programme provincial de coupons nourriciers

Au Québec, la pandémie et l'inflation du panier d'épicerie exacerbent l'insécurité alimentaire et constituent un frein majeur à la saine alimentation.

Selon Statistique Canada, les fruits et légumes sont particulièrement affectés par la hausse des prix reliée à l'inflation : en avril 2022 comparativement à avril 2021, les fruits frais coûtaient en moyenne 10 % de plus et les légumes frais 8 % de plus³⁶.

Deux Québécois.es sur trois sont en faveur d'une taxe dont les revenus sont réinvestis dans un programme de coupons d'alimentation pour les familles à faible revenu³⁵.

Pour remédier aux difficultés d'accès à une saine alimentation, mettre en place un programme provincial de coupons nourriciers pour augmenter le pouvoir d'achat des familles à faible revenu est une avenue prometteuse pouvant être soutenue par les recettes d'une taxe sur les boissons sucrées.

À travers le pays, [plusieurs initiatives de coupons nourriciers](#) visent à faciliter l'accès économique à une saine alimentation auprès de groupes vulnérables. Il est possible de s'en inspirer afin de concevoir une intervention à plus grande échelle qui répond aux engagements pris par le gouvernement du Québec dans la *Politique gouvernementale en prévention en santé 2022-2025* et la *Politique bioalimentaire 2018-2025*.

Un programme de saine alimentation scolaire

Alors que près du tiers, voire la moitié, des calories sont consommées à l'école, miser sur une offre alimentaire saine permet aux enfants de mieux se nourrir et contribue à leur inculquer de saines habitudes alimentaires qui ont le potentiel de perdurer.

Au Québec, on observe une dégradation des habitudes alimentaires des jeunes. En 2021, seulement trois jeunes sur dix âgés de 12 à 17 ans rapportaient avoir mangé au moins cinq portions de fruits et légumes par jour³⁷.

Dans la mesure où l'école représente un levier d'action à privilégier pour rejoindre tous les enfants, incluant les plus vulnérables, les revenus générés par la taxe sur les boissons sucrées pourraient soutenir la mise en œuvre d'un programme national de saine alimentation scolaire.

Huit Québécois.es sur dix sont en faveur d'une taxe dont les revenus sont réinvestis dans un programme de saine alimentation scolaire³⁵.

Il s'agit d'une opportunité de favoriser l'accès quotidien à des aliments sains pendant la période scolaire ainsi que l'adoption de saines habitudes alimentaires chez les jeunes, en plus d'intervenir en matière de sécurité alimentaire.

La Colombie-Britannique : un programme de coupons nourriciers inspirant!

En Colombie-Britannique, le programme de coupons nourriciers de la [BC Association of Farmers Markets](#) vise à augmenter le pouvoir d'achat d'aliments locaux et frais pour les femmes enceintes, les familles avec des enfants et les personnes âgées à faible revenu.

En 2021, le budget alloué au programme s'élevait à 2,49 millions de dollars, ce qui a permis de soutenir plus de 19 000 personnes. Au Québec, le réinvestissement des revenus d'une taxation des boissons sucrées pourrait financer un programme provincial de coupons nourriciers.

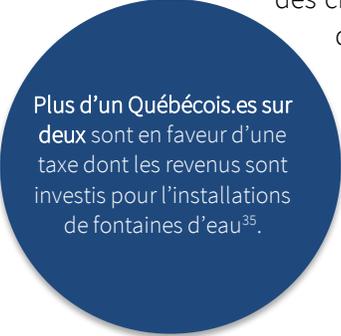
Installation de fontaines d'eau dans les espaces publics

Un accès insuffisant à l'eau potable gratuite dans les milieux publics est un obstacle à la santé. En effet, la déshydratation peut entraîner la soif, fatigue, maux de tête, étourdissements et, lorsqu'elle est avancée, représente un danger³⁸.

L'omniprésence des boissons sucrées et de leurs publicités fait ombrage à la meilleure façon de s'hydrater, c'est-à-dire l'eau. Près de huit adultes québécois sur dix rapportent qu'il est plus facile de trouver des boissons sucrées qu'une fontaine d'eau dans les lieux publics³⁹.

L'environnement des citoyen.nes influence grandement leurs habitudes de vie et leurs choix. C'est pourquoi l'eau doit être la boisson la plus disponible et visible dans les espaces publics. Ainsi, **les sommes générées par la taxation des boissons sucrées pourraient être réinvesties dans l'installation de fontaines d'eau dans les espaces publics, en partenariat avec les municipalités.**

L'ajout et l'entretien des fontaines d'eau à des endroits visibles et stratégiques, soit à proximité des circuits de pistes cyclables, des parcs, des installations sportives et de loisirs ou encore des centres commerciaux, permet de favoriser les saines habitudes d'hydratation.



Plus d'un Québécois.es sur deux sont en faveur d'une taxe dont les revenus sont investis pour l'installations de fontaines d'eau³⁵.

Aménagement de milieux de vie de proximité actifs

L'activité physique apporte de multiples bienfaits. Elle agit comme facteur de protection pour la prévention de diverses maladies chroniques, améliore la qualité de vie et le bien-être, favorise une bonne santé mentale et aide à la cohésion et l'intégration sociale.

Les loisirs et les déplacements font partie des occasions du quotidien pour la pratique d'activités physiques. Or, au Québec, plus d'un adulte sur deux est considéré comme sédentaire lors de ses transports et loisirs⁴⁰. Chez les jeunes âgés de 6 à 17 ans, seulement un sur cinq est considéré comme actif durant ses loisirs⁴¹.

Face à ce portrait préoccupant de la sédentarité et de l'inactivité physique chez la population québécoise, il est essentiel d'investir davantage dans le développement de milieux de vie de proximité actifs. **Des investissements en activité physique, notamment l'aménagement d'infrastructures sportives et de loisirs, de parcs, d'espaces verts ou encore de transports actifs, permettraient au gouvernement du Québec de réaliser des économies atteignant 7,7 milliards de dollars d'ici 2030⁷.**



Près de deux Québécois.es sur trois sont en faveur d'une taxe dont les revenus sont investis pour aménager des infrastructures sportives et de loisir³⁵.

Conclusion

La consommation régulière de boissons sucrées augmente le risque de plusieurs maladies chroniques, qui entraînent **un coût humain et économique pour la société québécoise**. Le gouvernement doit agir dès maintenant pour obtenir des résultats concrets en prévention des maladies chroniques, réduire la pression sur le système de santé et permettre des économies substantielles à moyen et long terme.

En ce sens, la taxation des boissons sucrées, déjà adoptée dans de nombreux pays et à Terre-Neuve-et-Labrador, est une solution prometteuse. En plus d'aider la population québécoise à réduire la consommation de ces produits nuisibles à leur santé, elle permettrait de générer des revenus pouvant être réinvestis en prévention. Plusieurs voies de réinvestissement sont possibles, comme dans :

- un programme provincial de coupons nourriciers;
- un programme de saine alimentation scolaire;
- l'installation de fontaines d'eau dans les espaces publics;
- l'aménagement de milieux de vie de proximité actifs.

Une population en santé est une source de dynamisme, d'innovation et de richesse dont la province ne peut se passer dans les décennies à venir.

Une **population en santé**
est plus résiliente en
période de crise.

Histoires de cas : la taxation des boissons sucrées dans le monde

Mexique

En 2014, le Mexique a imposé une taxe d'accise spéciale de 1 peso le litre (0,08 \$/L), se traduisant par une **augmentation de 10 % environ du prix moyen des boissons avec sucre ajouté**, à l'exception des laits aromatisés et des yogourts à boire. Les concentrés, poudres, sirops, essences ou extraits de saveurs qui, une fois dilués, permettent d'obtenir des boissons sucrées sont également ciblés. En 2014, la taxe a engrangé des revenus de 1,2 milliard \$US. Le réinvestissement de la taxe est notamment affecté à l'installation de fontaines d'eau dans les écoles⁴².

Une évaluation d'impact de la taxe par l'Institut national de santé publique du Mexique (INSP) et l'Université de Caroline du Nord montrent qu'en 2014, **les achats de boissons sucrées ont diminué de 6% dans la population générale et de 9% dans les communautés plus défavorisées**^{43,44}. Cette étude a également analysé les dépenses d'épicerie des ménages dans plusieurs villes mexicaines, ce qui démontre une hausse de 4% des achats de boissons telles que les eaux, sodas diètes et jus sans sucre ajouté^{45,46}.

En 2016, des représentants de l'industrie ont publié un rapport soutenant que la taxe était inefficace parce que les ventes de boissons sucrées avaient progressé. L'INSP a publié deux avis officiels pour rectifier ces affirmations, en précisant que les considérations scientifiques nécessaires à l'interprétation des données de ventes n'ont pas été appliquées. Le modèle statistique des scientifiques de l'INSP confirme que les ventes ont bien diminué de 6 % en 2014 et de 8 % en 2015. À la lumière de ces constats, cette taxe a été augmentée en 2017.

France

Depuis 2012, **la France taxe les boissons avec sucre ajouté et celles avec édulcorants à hauteur de 7,16 €/HL (0,11 \$/L)**⁴⁷. La mesure prévoit un ajustement annuel selon l'indice des prix à la consommation de l'avant-dernière année. Ainsi, en 2016, le montant de la taxe était de 7,53 €/HL (0,11\$/L).

En 2018, le mode de taxation a été changé afin de taxer les boissons selon leur teneur en sucre ajouté. L'intention de cette réforme est d'inciter les industriels à reformuler leurs produits pour réduire la teneur en sucre. Depuis, les boissons sucrées ayant une teneur en sucre ajouté de 10g par litre sont assujetties à une taxe de 13,5 €/HL. Pour leur part, les boissons édulcorées sont toujours taxées, mais à un seuil moins élevé (3,5€/HL ou 0,05\$/L)⁴⁸. Ainsi, une boisson contenant à la fois des édulcorants et des sucres ajoutés est doublement taxée. L'ensemble des revenus de la taxe est dédié au financement de la sécurité sociale, dont l'assurance maladie universelle.

Berkeley

Depuis le 1^{er} mars 2015, la Ville de Berkeley **taxe la distribution des boissons avec sucre ajouté à hauteur de 0,0128 \$US par once (environ 0,35 \$/litre)**. Entre mai 2015 et juin 2018, Berkeley a prélevé 5,1 millions \$US (6,7 millions \$CA)⁴⁹. La consommation de boissons sucrées à Berkeley a baissé de 21 % et la consommation d'eau a augmenté de 63 %⁵⁰. Une étude de 2017 indique que les ventes de boissons sucrées ont diminué de près de 10 % par rapport aux ventes projetées en l'absence d'une taxe sur ces produits⁵¹. Enfin, une étude de 2019 confirme que, **trois ans suivant l'implantation de la taxe, la diminution de la consommation persiste toujours**⁵².

Seattle et San Francisco

En janvier 2018, la ville de Seattle a imposé une taxe sur les boissons sucrées. Elle a entraîné **une baisse de 22 % du volume acheté de boissons sucrées taxées dans la ville américaine un an après l'implantation de la taxation**⁵³. Les revenus de la taxation des boissons sucrées ont permis à Seattle d'aider les ménages plus vulnérables pendant la crise de la COVID-19. Dès le début de celle-ci, la mairesse de la Ville a décidé d'utiliser 5 des 23 millions USD que génère annuellement cette taxe, pour offrir **6 250 coupons d'épicerie aux familles dans le besoin**. Les revenus de la taxe sur les boissons sucrées sont normalement investis dans l'accès à une saine alimentation et à des programmes éducatifs offerts aux familles à faible revenu.

Pour sa part, la ville de San Francisco a instauré une taxation des boissons sucrées en 2018. Depuis le mois de mai 2020, elle dédie 1,65 million des revenus ainsi engrangés pour bonifier l'aide alimentaire en cette période de pandémie.

Références

- ¹ Institut national de la santé publique du Québec. (2019). La prévalence de la multimorbidité au Québec : un portrait pour l'année 2016-2017. Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2577>
 - ² Santé Canada (2021). Système Canadien de surveillance des maladies chroniques (SCSMC). Repéré au <https://sante-infobase.canada.ca/scsmc/outil-de-donnees/Index?G=00&V=1&M=5&Y=2011>
 - ³ Diabète Québec (2020). Le diabète de type 2 chez l'enfant et l'adolescent. Repéré au <https://www.diabete.qc.ca/fr/comprendre-le-diabete/tout-sur-le-diabete/types-de-diabete/le-diabete-de-type-2-chez-lenfant-et-ladolescent/>
 - ⁴ Statistique Canada. (2021). Tension artérielle des enfants et des adolescents, 2016-2019. Repéré au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/82-625-x/2021001/article/00002-fra.htm>
 - ⁵ Mobarac JC. (2017). Ultra-processed foods in Canada: consumption, impact on diet quality and policy implications. Montréal: TRANSNUT, University of Montreal. Repéré au <https://bit.ly/3dDwDn1>
 - ⁶ Durette G, Paquette MC. (2019). Les sucres libres dans notre alimentation : principaux contributeurs et modélisation de l'impact de la réduction des teneurs en sucres libres. Institut national de santé publique du Québec. Direction du développement des individus et des communautés. Repéré au : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2589_sucres_libres_contributeurs_modelisation_reduction.pdf
 - ⁷ The Conference Board of Canada. (2014). Améliorer les habitudes de vie : des retombées importantes pour la santé et l'économie du Québec. Repéré au : <https://www.conferenceboard.ca/e-library/abstract.aspx?did=6647>
 - ⁸ Plante C, Blanchet C, Rochette L. (2019). La consommation des aliments chez les Québécois selon les recommandations du Guide alimentaire canadien. Institut national de santé publique du Québec.
 - ⁹ Plamondon L, Durette G, Paquette MC. (2018). L'achat d'aliments ultra-transformés en supermarchés et magasins à grande surface au Québec. Institut national de santé publique du Québec. Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2487#:~:text=Parmi%20les%20dix%20cat%C3%A9gories%20d,manger%20et%20les%20yogourts%20aromatis%C3%A9s.>
 - ¹⁰ Camirand H, Joubert K. (2017). Qui sont les consommateurs réguliers de boissons sucrées? Institut de la statistique du Québec. Repéré au : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/no-61-qui-sont-les-consommateurs-reguliers-de-boissons-sucrees.pdf>
 - ¹¹ Institut national de la santé publique du Québec. (2022). Pandémie et insécurité alimentaire. Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/insecurite-alimentaire-mai-2022>
 - ¹² Institut de la statistique du Québec. (2021). Répercussions de la pandémie sur la vie sociale, la santé mentale, les habitudes de vie et la réalité du travail des Québécois. Repéré au : <https://statistique.quebec.ca/fr/produit/publication/repercussions-pandemie-sur-vie-sociale-sante-mentale-habitudes-de-vie-et-realite-du-travail-des-quebecois>
 - ¹³ Durette G, Paquette MC. (2019). Les sucres libres dans notre alimentation : principaux contributeurs et modélisation de l'impact de la réduction des teneurs en sucres libres. Institut national de santé publique du Québec. Direction du développement des individus et des communautés. Repéré au : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2589_sucres_libres_contributeurs_modelisation_reduction.pdf
-

-
- ¹⁴ Malik VS, Popkin BM, Bray GA, Després JP, Willett WC, Hu FB. Sugar-Sweetened Beverages and Risk of Metabolic Syndrome and Type 2 Diabetes : a meta-analysis. *Diabetes Care*. nov 2010;33(11):2477-83
- ¹⁵ Imamura F, O'Connor L, Ye Z, Mursu J, Hayashino Y, Bhupathiraju SN, et al. Consumption of sugar sweetened beverages, artificially sweetened beverages, and fruit juice and incidence of type 2 diabetes: systematic review, meta-analysis, and estimation of population attributable fraction. *British Medical Journal*. 21 juill 2015;351.
- ¹⁶ Palmer JR, Boggs DA, Krishnan S, Hu FB, Singer M, Rosenberg L. Sugar-Sweetened Beverages and Incidence of Type 2 Diabetes Mellitus in African American Women. *Arch Intern Med*. 28 juill 2008;168(14):1487-92.
- ¹⁷ Brown IJ, Stamler J, Van Horn L, Robertson CE, Chan Q, Dyer AR, et al. Sugar-sweetened beverage, sugar intake of individuals and their blood pressure: intermap. *Hypertension*. avr 2011;57(4):695-701.
- ¹⁸ Rahman I, Wolk A, Larsson SC. The relationship between sweetened beverage consumption and risk of heart failure in men. *Heart*. 15 déc 2015;101(24):1961-5.
- ¹⁹ Valenzuela MJ, Waterhouse B, Aggarwal VR, Bloor K, Doran T. Effect of sugar-sweetened beverages on oral health: a systematic review and meta-analysis. *European Journal of Public Health*. Fev 2021; 31(1):122–129
- ²⁰ Assy N, Nasser G, Kamayse I, Nseir W, Beniashvili Z, Djibre A, et al. soft drink consumption linked with fatty liver in the absence of traditional risk factors. *Can J Gastroenterol*. oct 2008;22(10):811-6
- ²¹ Chazelas E, Srour B, Desmetz E, Kesse-Guyot E, Julia C, Deschamps V, et al. Sugary drink consumption and risk of cancer: results from NutriNet-Santé prospective cohort. *BMJ*. 10 juill 2019;366.
- ²² Ruanpeng D, Thongprayoon C, Cheungpasitporn W, Harindhanavudhi T. Sugar and artificially sweetened beverages linked to obesity: a systematic review and meta-analysis. *QJM: An International Journal of Medicine*, Aug 2017;110(08):513–520
- ²³ Mortier, C. (2016). Les boissons sucrées au-delà du sucre ! Impacts environnementaux de la production de boissons sucrées au Québec.
- ²⁴ Institute of Medicine of the National Academies (2006). Food Marketing to Children and Youth : Threat or Opportunity? *Committee on Food Marketing and the Diets of Children and Youth*. Washington, DC: *The National Academies Press*. Repéré au : <https://nap.nationalacademies.org/catalog/11514/food-marketing-to-children-and-youth-threat-or-opportunity>
- ²⁵ Harvard T.H. Chan School of public health. (s.d.). *Sugary Drinks*. The Nutrition Source. Repéré au : <https://www.hsph.harvard.edu/nutritionsource/healthy-drinks/sugary-drinks/>
- ²⁶ Institut national de santé publique du Québec. (2018). La taxation des boissons sucrées, une mesure de santé publique prometteuse. (16):9. Repéré au : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2430_taxation_boissons_sucrees_mesure_sante_publique_prometteuse.pdf
- ²⁷ Organisation mondiale de la Santé. (2022). WHO manual on sugar-sweetened beverage taxation policies to promote healthy diets. Repéré au : <https://www.who.int/publications/i/item/9789240056299>
- ²⁸ Sanchez-Romero L M, Canto-Osorio F, Gonzalez-Morales R, Colchero M A, Ng S, Ramirez-Palacios P et al. Association between tax on sugar sweetened beverages and soft drink consumption in adults in Mexico: open cohort longitudinal analysis of Health Workers Cohort Study *British Medical Journal* 2020; 369: m1311 doi:10.1136/bmj.m1311
- ²⁹ Institut national de santé publique du Québec. (2017). Analyse des enjeux éthiques liés à la taxation des boissons sucrées. Repéré au :
-

https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2320_analyse_enjeux_ethiques_taxation_boissons_sucrees.pdf

³⁰ Genest-Grégoire, A. Gagné-Dubé, T. Godbout, L. (2022). *Une taxe sur les boissons sucrées au Québec? Raisons d'être et modalités possibles*. Cahier de recherche 2022-12, Université de Sherbrooke, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, 23 p. Repéré au https://cftp.recherche.usherbrooke.ca/wp-content/uploads/2022/11/cr_2022-12-Une-taxe-sur-les-boissons-sucrees-au-Quebec.pdf

³¹ Government of Newfoundland and Labrador. (2022). Budget 2022 – Charts and Infographics. Repéré au : <https://www.gov.nl.ca/budget/2022/charts-and-infographics/>

³² Léger (mars 2020). Sondage Léger au compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids.

³³ Haeck C, Lawson N, Krystel P. (2021). La taxation des boissons sucrées. Groupe de recherche sur le capital humain de l'École des sciences de la gestion de l'Université de Québec à Montréal.

³⁴ Liu, S., Veugelers, P. J., Maximova, K., & Ohinmaa, A. (2022). Modelling the health and economic impact of sugary sweetened beverage tax in Canada. *PLOS ONE*, 17(11). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0277306>

³⁵ Léger (février 2023). Sondage Léger au compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids.

³⁶ Statistique Canada. (2022). *La hausse des prix a une incidence sur la capacité de la plupart des Canadiens à assumer leurs dépenses quotidiennes*. Repéré au <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/220609/dq220609a-fra.htm>

³⁷ Statistique Canada. (2021). *Consommation de fruits et légumes, cinq fois ou plus par jour, selon le groupe d'âge*. Gouvernement du Canada. Repéré au <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009612&pickMembers%5B0%5D=1.6&pickMembers%5B1%5D=3.1&cubeTimeFrame.startYear=2020&cubeTimeFrame.endYear=2021&referencePeriods=20200101%2C20210101> <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1310009612>

³⁸ Les diététistes du Canada (2014). L'hydratation et le sport. Repéré le 1er mai 2018 au <https://www.dietitians.ca/Downloads/Factsheets/Sport-Hydration-FRE.aspx>

³⁹ Léger (septembre 2022). Sondage Léger au compte de la Coalition québécoise sur la problématique du poids auprès de 1046 Québécois.

⁴⁰ Institut national de santé publique du Québec. (2022). *Pandémie et pratique d'activité physique - 2 décembre 2022*. Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebecois/pratique-activite-physique-decembre-2022>

⁴¹ Institut de la statistique du Québec. (2019). *Enquête québécoise sur l'activité physique et le sport, 2018-2019*. Repéré au : <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/activite-physique-de-loisir-des-enfants-et-des-jeunes-quebecois-en-2018-2019.pdf>

⁴² Falbe J, Grummon AH, Krieger JW. Sugar-Sweetened Beverage Taxes and Population Health Outcomes. *JAMA Pediatrics*. 13 déc 2021

⁴³ Colchero, M. A., Popkin B. M., Rivera J. A. & Ng S. W. (2016). Beverage purchases from stores in Mexico under the excise tax on sugar sweetened beverages: observational study. *British Medical Journal*, 352 (h6704), 1-10.

⁴⁴ Agren D. (2015). Benefits of Mexican sugar tax disputed as congress approves cut.

⁴⁵ Agren D. (2015). How one of the most obese countries on earth took on the soda giants.

⁴⁶ Young A. (2015). Here's How Much A Sugary Beverage Tax Dropped Consumption Of Sugar-Sweetened Drinks In Mexico. *International Business Times*.

-
- ⁴⁷ Le Bodo Y, Etilé F, Gagnon F, De Wals P.. Conditions influencing the adoption of a soda tax for public health: Analysis of the French case (2005-2012). *Food Policy* 2019;88:101765.
- ⁴⁸ Le Bodo Y, Etilé F, Gagnon F, De Wals P.. Conditions influencing the adoption of a soda tax for public health: Analysis of the French case (2005-2012). *Food Policy* 2019;88:101765.
- ⁴⁹ City of Berkeley. Finance Department. (2018). *SSB Tax Revenue may 2015-Jun 2018*.
- ⁵⁰ Falbe, J., Thompson, H. R., Becker, C. M., Rojas, N., McCulloch, C. E., Madsen, K. A. (2016). Impact of the Berkeley Excise Tax on Sugar-Sweetened Beverage Consumption. *American Journal of Public Health*, 106(10) : 1865-1871
- ⁵¹ Silver LD et al. (2017) Changes in prices, sales, consumer spending, and beverage consumption one year after a tax on sugar-sweetened beverages in Berkeley, California, US. A before-and-after study. *PLOS medicine*, 14(4): e1002283.
- ⁵² Lee MM et al. (2019) Sugar-Sweetened Beverage Consumption 3 Years After the Berkeley, California, Sugar-Sweetened Beverage Tax. *American Journal of Public Health* 109: 637-639.
- ⁵³ Powell LM, Leider J. Impact of a sugar-sweetened beverage tax two-year post-tax implementation in Seattle, Washington, United States. *J Public Health Pol* 42, 574-588 (2021).
-